

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-01 - Aménagement : choix du maître d'œuvre pour le futur lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure de publicité lancée par la commune de Limerzel pour le choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement du futur lotissement,

Vu le rapport d'analyse de la commission d'appel d'offre,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix du cabinet d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur lotissement. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse :

	Bureau d'étude le Gavre Theix	COE Ingenierie Grand Champ	Géo Bretagne Sud Vannes
Offre candidats HT	19 500,00€	39 700,00€	16 200,00€
Prix de la prestation noté sur 60	49.85	24.48	60
Mémoire technique noté sur 40	40	31.82	40
TOTAL sur 100	89.85	56.30	100.00
Classement	2	3	1

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 06 octobre 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise Géo Bretagne Sud pour un montant de 16 200,00€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE VALIDER la proposition de la commission d'appel pour la mission de maîtrise d'œuvre

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission municipale pour le suivi des décisions liées au futur lotissement :

La commission est composée de :

- Monsieur Lubert Serge
- Madame Morice Chantal
- Monsieur Begot Jean François
- Madame Bon Marguerite
- Madame Seiller Christine

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-02 – Boulodrome : lot maçonnerie : résultat de la consultation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour le lot maçonnerie/terrassement du boulodrome.

Consultation : Grayo Maçonnerie générale, Noguet-Boulo maçonnerie, Cochard maçonnerie, Bodiguel maçonnerie, Sobreco maçonnerie et les constructeurs d'aujourd'hui

Monsieur le Maire présente les trois devis :

	Grayo maçonnerie générale	Noguet-Boulo maçonnerie	Les constructions d'aujourd'hui
TOTAL	15 758.80€ HT (soit 18 910,56€ TTC)	10 647,00€ HT (soit 12 776,40€ TTC)	13 918,00€ HT (soit 16 701,60€)

Les membres du conseil municipal estiment que les trois devis ne sont pas comparables. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander davantage d'informations aux entreprises ayant répondu à la consultation. À l'issue de cette demande de complément, une commission bâtiment sera convoquée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE MANDATER Monsieur le Maire afin de choisir l'entreprise de maçonnerie choisit par la commission bâtiment

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-03 - achats groupés en matière de travaux de voirie, de fourniture de panneaux de police, prestations de curage de fossés et de point à temps automatique

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2021 validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2022 pour trois types de marchés, d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), soit :

- un marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires,
- un marché de fourniture de panneaux de signalisation,
- un marché de travaux pour le curage de fossés
- un marché de point à temps automatique (PATA)

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2022 à 2025) sauf le PATA pour une durée d'un an (2022-2023)

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée. Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins). Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (membres désignés par délibération en date du 27 juillet 2020, voir dans projet de convention). Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC ...)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022, pour la passation :

- D'un marché de travaux d'entretien de voirie,
- D'un marché de point à temps automatique (PATA)
- D'un marché de fourniture de panneaux de police,
- D'un marché de travaux de curage de fossés.

- **d'autoriser** l'adhésion de la Commune de Limerzel au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour achats groupés et travaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 sauf pour le marché de point à temps automatique (durée d'un an : 2022-2023);

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-04 - Sécurisation du bourg : subvention exceptionnelle du Conseil départemental, présentation des modalités et choix d'une maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la situation financière du Département du Morbihan très satisfaisante est confortée par une progression exceptionnelle des recettes provenant des DMTO.

Un nouveau dispositif a été créé pour les communes de moins de 10 000 habitants. Ce dispositif prend la forme, pour les investissements en matière de voirie (en ou hors agglomération), d'aménagement et de mobilier urbain, d'une aide d'un montant forfaitaire de 50 000,00€ par commune dans la limite du plafond légal de 80% d'aide publique soit pour dépense totale minimum de 62 500,00€ HT. Le dépôt des demandes devra se faire avant le 31 octobre 2021.

Suite à l'avis favorable de la commission voirie et du bureau municipal en date du 29 septembre 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de positionner cette aide forfaitaire pour des travaux de sécurisation du sud du bourg (rue Saint Sixte).

Monsieur le Maire précise que plusieurs devis ont été demandés pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de la rue Saint Sixte.

Monsieur le Maire présente les deux devis pour un montant des travaux estimé à 100 000,00€ HT :

	Cabinet d'étude Géo Bretagne Sud	Cabinet d'étude Legavre
▪ Études d'avant-projet	1 500,00€ (forfait)	6 900,00€ (forfait)
▪ Étude de projet / assistance pour la passation des contrats de travaux / direction de l'exécution des contrats de travaux / assistance aux opérations de réception	5,15% du montant des travaux	Montant des travaux estimés en phase projet : Si inf. à 100 000€ HT = 5,9% Si sup. à 100 000€ HT = 5,6%
TOTAL POUR 100 000,00€ HT de travaux	6 650,00€ HT	12 800,00€ HT

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché pour la maîtrise d'œuvre de sécurisation de la rue Saint Sixte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'ATTRIBUER le marché pour la maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la rue Saint Sixte au cabinet Géo Bretagne Sud

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire une demande de subvention exceptionnelle pour ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-05 - Restauration scolaire : subvention de l'État (plan de relance) : présentation des modalités

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'état propose aux communes une aide à l'investissement des cantines scolaires. Le volet environnement du plan de relance a prévu, une aide à l'investissement aux cantines scolaires dans les petites communes rurales (communes éligibles à la fraction cible de la DSR). Cette aide peut porter sur 3 volets :

- soutien à l'investissement en matériel pour stocker et cuisiner des produits frais
- financement d'investissements immatériels
- prestations intellectuelles

Le taux de subvention est de 100% dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis par le demandeur aux élèves au cours de l'année scolaire 2018/2019. Le restaurant scolaire a servi 11 089 repas durant cette période.

Nombre de repas servis sur l'année scolaire 2018/2019	Plafond
Nombre de repas compris entre 7 000 et 13 999	6 300€ + 0,70€/repas à partir du 7 000ème
	6 300€ + (0,70€ x 4 089 repas) = 9 162,30€

Les projets doivent porter sur un montant d'investissement supérieur ou égal à 1 500,00€ HT par dossier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rédiger une demande de subvention pour l'acquisition de matériel à hauteur de ce plafond (chambre froide, ...).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de l'aide à l'investissement des cantines scolaires pour l'acquisition d'une chambre froide et tout autre investissement dans la limite du montant du plafond.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-06 - Foncier : propositions d'acquisitions de terrains

Vu la proposition en date du 27 juillet 2021 faite par les consorts Brébant de donation de la parcelle ZM 121,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 15 septembre 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la donation proposée par les consorts Brébant pour la parcelle ZM 121 et d'accepter les frais de rédaction d'acte administratif résultant de cette transaction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la transaction

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-07 - Boulangerie : fixation du nouveau loyer après travaux

Vu la délibération du 22 août 2019 fixant le loyer de la boulangerie (commerce + logement) au prix de 1 000,00€,

Vu la révision du loyer du 1^{er} octobre 2021 (1 023,30€),

Suite à la demande du locataire occupant pour réaliser une chambre supplémentaire dans les combles,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer un nouveau loyer pour le logement composé de trois chambres et du commerce.

Il est proposé aux membres du conseil municipal une augmentation de 50,00€ par mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE FIXER à compter du 1^{er} novembre 2021 le loyer mensuel du commerce et du logement situé rue Saint Sixte à la somme de 1 073,30€

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, COCHET Dominique

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Madame GRENEU Anne pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2021-10-08 - Service civique : validation de la mission

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Monsieur le Maire présente le dispositif aux membres du conseil municipal. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le temps de travail du jeune est compris entre 26 et 35 heures hebdomadaires.

Les indemnités sont de 473,04€ net par mois pour le volontaire à la charge de l'Agence du Service civique. A cela s'ajoutent 107,58€ net par mois pour la prise en charge des frais de vie pour le volontaire à la charge de la structure d'accueil.

Le coût du service civique pour la collectivité avec une association d'intermédiation s'élève à 350,00€ par mois comprenant l'indemnité du jeune de 107,58€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, la création d'une mission de service civique :

Cette mission consistera à :

- En lien avec l' élu référent et la Direction des Services, créer une dynamique communale ayant pour objectif l'entretien, la valorisation des chemins pédestres ainsi que la restauration du petit patrimoine et leur promotion.
- En s'appuyant sur des bénévoles locaux déjà impliqués dans le projet, créer une association autour de la préservation et de la valorisation des chemins pédestres de la commune, en fournissant une aide logistique (animation de réunion, promotion de l'association et mobilisation de nouveaux membres, par exemple).
- Participer à l'entretien des chemins pédestres
- Aider à la réalisation d'événements locaux autour des chemins pédestres (par exemple, organiser des randonnées : avril et période estivale)
- Création et mise en place de panneaux d'information du patrimoine communal
- Réalisation d'un inventaire exhaustif du petit patrimoine de la commune (croix, fours, lavoirs,...)
- D'autres missions pourront également être proposées en complément selon les motivations et les profils des volontaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

DE VALIDER la mise en place du service civique au plus tard au 1^{er} janvier 2022,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à travailler avec l'association Concordia pour l'assistance au recrutement et au suivi de la mission.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 15 octobre 2021
Le Maire,
Serge LUBERT

